

# Christophe CHALIER

---

Conseiller municipal de la ville de Mouans-Sartoux  
Député-Suppléant de la Neuvième circonscription

Mouans-Sartoux, le 13 juillet 2016

**Monsieur Pierre ASCHIERI**

Mairie de Mouans-Sartoux  
B.P N°25  
06371 Mouans-Sartoux cedex

N/Réf. : **CCh/MS-130716.LET040**

ENVOI : e-mail à [mairie@mouans-sartoux.net](mailto:mairie@mouans-sartoux.net)

Objet : Absence de parution du bulletin municipal « les faits papillon » – juillet 2016

Monsieur le Maire,

Je suis étonné de constater que le nouveau numéro de la revue municipale ne soit toujours pas publié en ligne alors que la date limite imposée pour la réception de notre contribution remonte à plus de quinze jours maintenant.

Nous avons souhaité traiter ce mois-ci le sujet de la modification (N°2) « controversée » du PLU dont l'enquête publique complémentaire vient de s'achever il y a quelques jours.

Il est regrettable que les Mouansoises et les Mouansois désireux de se forger leur propre opinion n'aient pas eu accès – en temps utile – au point de vue de notre Groupe par ce canal de diffusion.

Sur un thème majeur comme celui de l'Urbanisme – dont l'évolution ces trois dernières années à Mouans-Sartoux en matière de logements collectifs est tout sauf anodine – **ce n'est pas la conception que je me fais d'une véritable approche démocratique du débat public.**

Sur ce point nous avons déjà par le passé pu constater à plusieurs reprises les divergences qui nous séparent.

En tout état de cause, cela constitue un **défaut d'information regrettable à l'égard des administrés** et je m'interroge sur l'objectif que poursuit réellement ce bulletin municipal si *de facto* la parole de l'Opposition ne peut s'y exprimer comme il se devrait.

Dans l'attente de votre lire, soyez assuré, Monsieur le Maire, de l'expression de mes respectueuses salutations.

**Christophe CHALIER**